

Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 27mai 2011

L'an deux mille onze, le vendredi vingt sept mai à dix huit heures, le conseil municipal de Solérieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard HORTAIL.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votants : 7

Convocation du 21- mai 2011

Présents : S. BEGAGNON - G. HORTAIL – G. GUICHARD - M COULOUVRAT

- J L DUCOL - P. JOURDAN - L BROCHENY

Absente non excusée: A.RIBIERE

Absent excusé : O CAUCANAS

Secrétaire de séance : G GUICHARD.

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du compte- rendu de la réunion du (08 avril/2011)

2- Les délibérations à prendre :

2-1 Concession de la licence d'utilisation des fichiers IGN avec le département de la Drôme.

2-2 Insonorisation du foyer rural – mise en place du limiteur de bruit.

2-3 Subvention aux associations.

2-4 Prêts des tables et bancs aux St Raphaëlois – Règlement- contribution.

2-5 Chemin Clément : demandes de la famille WELTE (Achat – échange)

2-6 Attribution d'une concession au cimetière à la famille BONNET.

2-7 Régularisation de la concession de la famille DUCOL (tarification applicable).

2-8 Cimetière : réservation – attribution - enregistrements.

2-9 Employé municipal proposition de la modification du contrat.

2-10 Chauffage de l'église – lever l'option – demande de subvention.

2-11 Mairie- aménagements extérieurs –lever l'option – demande de subvention.

3- Révision des listes électorales 2011/2012 désignations des délégués.

4- Abri/ garage pour le camion municipal.

5- Coupe de bois- abrogation de l'arrêté municipal du 27 avril 2006

6- Informations du Maire.

6-1 Communauté de communes – réunion du 17 Mai avec M le Préfet

6-2 WC publics.

6-3 Cure/ Mairie – Avancements des travaux et problème technique.

6-4 Remplacement du chauffe-eau de la cuisine du foyer rural.

7- Questions ou informations diverses.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du (08 avril/2011)

Tous les conseillers ont reçu par Internet le compte-rendu du conseil municipal ordinaire du **08 avril 2011**. Le Maire demande si des observations sont à formuler. Aucune observation : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Les délibérations à prendre.

2-1 Concession de licences d'utilisation des fichiers IGN avec le département de la Drôme.

Le Conseil Général met gratuitement à la disposition des communes le produit IGN SCAN 25 (plan au 1/25 000 du territoire) comportant, entre autres, des éléments sur le bâti, l'occupation du sol, les routes et chemins.

Afin de pouvoir utiliser ces données en toute légalité, cette mise à disposition est liée à la signature d'une concession de licences relatives aux droits d'utilisation de ce produit.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de bien vouloir approuver la concession de licences d'utilisation des fichiers IGN avec le Département de la Drôme, et de l'autoriser à signer cette concession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la concession de licences.

2-2 Insonorisation du foyer rural – mise en place du limiteur de bruit.

Le conseil municipal a convenu d'équiper la salle de réception du foyer rural d'un détecteur de bruit permettant de couper l'alimentation électrique des prises en cas de nuisances sonores excessives.

Le règlement d'utilisation du foyer, remis aux associations et lors des locations aux particuliers en fait mention.

Une consultation a été lancée auprès de différentes entreprises. Compte tenu du prix, supérieur à 3 000 €, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général lors de la tournée Cantonale du 29 juin 2011.

Monsieur le Maire demande au conseil de différer ces travaux à 2012 et de l'autoriser à demander au conseil Général une subvention.

Après discussions le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité, une délibération est prise en ce sens.

2-3 Subventions aux associations.

- Comité des fêtes : 2000€.
- Saint Raphaël : 300€.
- Atelier déco : 150€.
- Doigts de fées : 150€.
- Anciens combattants : 100€.
- Pompiers : 150€.

Pour l'association Saint Raphaël, est attribuée une dotation exceptionnelle de 500€, pour la restauration et la conservation des tableaux de l'église, elle sera versée sur présentation des factures.

Pour la fête du village de l'été 2011, c'est l'association St Raphaël qui est en charge des festivités, la Mairie prend à sa charge la musique.

A noter cependant qu'une nouvelle association voit le jour à Solérieux. Il s'agit de l'association « LASSO ». Il est attribué une subvention de 200€, compte tenu d'une grande manifestation organisée par cette association les 9 et 10 juillet 2011 aux écuries du Patras.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'attribution de ces subventions :

Vote pour à l'unanimité. Une délibération est prise en ce sens.

2-4 Prêts des tables et bancs aux St Raphaëlois – Règlement- contribution.

La commune met gratuitement à disposition des associations et des St Raphaëlois qui le demandent des tables et des bancs. Ils sont entreposés dans un local spécifique
Constat : ils ne sont pas toujours rendus dans un bon état ni très propres.

De plus, les réservations ou les retraits sont souvent faits au dernier moment, posant des problèmes d'organisation. A terme il faudra prévoir la vétusté et le remplacement
Monsieur le Maire propose de mieux formaliser ces prêts :

- 1- Formaliser le plus tôt possible la réservation – et verser un chèque de caution, (montant à fixer par le Conseil). La demande est alors prise en compte et inscrite chronologiquement sur le cahier des réservations.
- 2- Le transport du matériel est à la charge du demandeur
- 3- Lors du retrait le demandeur vérifie l'état du matériel, sans remarque il est considéré en bon état.
- 4- Avant son départ le demandeur fait vérifier les quantités empruntées et s'acquitte de la location au moyen d'un chèque adressé au Trésor Public.
- 5- Au retour du matériel le demandeur fait constater son état, s'il est correcte le chèque de caution lui est restitué.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition et si celle-ci retient son accord, de fixer le montant de la caution et de la location.

Chaque Conseiller exprime son point de vue. Monsieur le Maire demande une décision par vote :

Location - La proposition est rejetée à 5 voix contre et 2 pour.

Caution - La proposition est retenue à l'unanimité, elle est fixée à 200 €

Néanmoins, si l'état du matériel lors de sa restitution était à nouveau constaté trop dégradé ou sale, alors le conseil municipal réviserait sa position au profit d'une location.

2-5 Chemin Clément : Demande de la famille WELTE (Achat – échange)

M le Maire, Mme BEGAGNON et M COLOUVRAT ont rencontré Mme WELTE et un de ses fils, à leur demande le vendredi 6 mai 2011.

2-5-1 Impasse cadastrée 426 section C

La famille WELTE désire acheter ou échanger la partie de chemin communal cadastrée 426 section C d'une surface de 320m².

Cette impasse désenclave les terrains 425 et 205 appartenants à M GIANCATERINA.

En acquérant ce terrain, les terrains 379 et 207 peuvent ne faire qu'un seul terrain.

La famille WELTE s'est engagée à maintenir à M GIANCATERINA l'accès à ses terrains en créant un chemin avec une servitude de passage sur la parcelle 202 appartenant également à Mme WELTE.

Un accord a été négocié entre les deux familles. Reste la formalisation devant Notaire.

Le chemin peut soit rester communal soit devenir chemin privé.

Plan cadastral à l'appui pour une bonne compréhension et analyse du dossier, Monsieur le Maire répond aux interrogations des Conseillers

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Le conseil municipal se prononce l'unanimité. « Pour » un échange de terrain à surface égale à m² par m² Une délibération est prise en ce sens.

2-5-2 Chemin CLEMENT

Le Chemin CLEMENT relie la rue du lavoir à la départementale 71 dite route de ST PAUL. Un panneau « STOP » matérialise le débouché sur celle-ci.

Le chemin CLEMENT, dessert les fermes et en grande partie des terrains de la famille WELTE, mais sont également desservis des terrains appartenant à la famille CHAUD.

La famille WELTE désire échanger ce chemin communal contre une partie de son terrain (parcelle 83 section C) situé près du cimetière.

L'échange pourrait se faire m² par m².

Avant d'engager une négociation définitive, une entente doit être trouvée entre les familles WELTE et CHAUD.

M. le Maire donne des précisions ou remarques aux conseillers, pour mieux comprendre et analyser ce dossier.

Le conseil municipal reste dans l'attente d'une décision entre les familles WELTE et CHAUD, mais vote à l'unanimité « pour » un échange m² par m².

Une délibération est prise en ce sens.

2-6 Attribution d'une concession au cimetière à la famille BONNET.

Madame Bonnet a sollicité la Mairie de SOLERIEUX pour une concession dans le cimetière communal.

Son défunt mari est transitoirement inhumé dans le caveau de la famille WELTE, dont il était un ami très intime.

Le conseil unanimement s'est prononcé favorablement à cette demande lors du conseil du 8 avril 2011, Monsieur le Maire a informé Madame BONNET de cet accord de principe.

S'agissant d'une démarche inhabituelle, pour éviter toute contestation ou remarque, sur les conseils de la Sous-préfecture, il y a lieu de prendre une délibération pour formaliser le caractère exceptionnel de cette décision.

Monsieur le Maire demande au Conseil de confirmer cet accord.

Le conseil vote à l'unanimité pour :

- L'attribution d'une concession au cimetière de SOLERIEUX à la famille BONNET.
- Il formalise le caractère exceptionnel de cette décision.

Une délibération est prise en ce sens.

2-7 Régularisation de la concession de la famille DUCOL (tarification applicable).

La famille DUCOL a obtenu une concession de 7,5 m² au Cimetière Communal, Celle-ci n'a jamais été payée, malgré les nombreuses demandes de Madame Régine DUCOL. Il y a lieu de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire propose au conseil d'appliquer la tarification en vigueur en 2006, pour ne pas pénaliser Madame DUCOL

S'agissant d'une concession perpétuelle elle sera soumise à enregistrement.

- Montant de la concession : 116.30€
- Frais d'enregistrement et taxes : forfait applicable de 25€

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer. Le conseil vote à 6 voix « pour » et une abstention. Une délibération est prise en ce sens.

A noter que ce même problème concerne la famille DURAND dont une concession aurait été réservée. Si elle est notée sur une feuille, aucune trace formelle du règlement de cette réservation n'a été retrouvée ni en Mairie ni à l'enregistrement à Valence ni à la Perception de St Paul,

Monsieur le Maire sur présentation d'un papier officiel même ancien régularisera la concession.

Si la famille ne peut fournir un document, la régularisation sera effectuée dans les mêmes conditions que celles consenties à Mme DUCOL.

Le conseil vote « pour » à l'unanimité. Une délibération est prise en ce sens.

2-8 Cimetière : réservation – attribution – enregistrements

Trois réservations de concessions temporaires ont été faites verbalement en Mairie et inscrites sur le registre. Il y a lieu de les formaliser par un acte, pour ne pas désorganiser la gestion du cimetière.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'enregistrement des concessions temporaires est fixé forfaitairement à 125€ mais l'enregistrement n'est pas obligatoire. Monsieur le Maire propose de ne pas soumettre les concessions temporaires à l'enregistrement en effet :

- L'acte de concession, dont un exemplaire est remis à la famille et un exemplaire conservé en Mairie.
 - Le registre du cimetière remis à jour et correctement tenu,
- sont suffisants pour assurer le suivi des concessions.

Par contre les concessions perpétuelles de régularisation seront soumises à enregistrement.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité.

2-9 Employé municipal proposition de la modification du contrat.

Pour effectuer les nombreuses tâches d'entretien la Mairie a recruté un employé municipal en CDD de 6 mois, elle bénéficie d'un contrat aidé à 70%.

L'employé municipal donne entière satisfaction, tant par ses compétences multiples que par son autonomie. En cette période de printemps – été, 24 h/semaine ne sont pas suffisantes pour effectuer toutes les tâches ou travaux que nous pourrions lui confier.

Monsieur le Maire donne pour exemple une liste des travaux à faire. Il présente au conseil une simulation de salaire de 24 à 35/h par semaine et avec le Conseil examine la possibilité de modifier le contrat et de passer de 24h/semaine à 35h/ semaine.

Il propose au conseil de l'autoriser à établir un contrat de travail de droit privé à durée déterminée de 4 mois à partir du 4 juin.

Après analyse des difficultés et contraintes pour modifier le contrat en prenant en compte le complément de salaire versé par l'ASSEDIC, le conseil se prononce pour ne rien changer pour les 4 derniers mois.

La situation sera réexaminée avant la fin septembre en tenant compte des dispositions qui seront alors en application.

2-10 Chauffage de l'église – lever l'option – demande de subvention.

Lors des études et des consultations concernant la future Mairie, une option pour chauffer l'église attenante à la Cure avait été demandée. En effet, il serait judicieux de mettre à profit les travaux de restauration et de l'installation du chauffage pour la future Mairie, pour chauffer l'église. Si l'installation est permanente, le chauffage est occasionnel, il sera sans incidence sur le fonctionnement du chauffage de la future Mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil de lever cette option et de demander au Conseil Général de subventionner ce projet sur le budget de la dotation cantonale 2012 aux communes.

Le montant estimé est de 5000€.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Vote : « pour » 6 voix et 1 abstention.

Une délibération est prise en ce sens.

2-11 Mairie - aménagements extérieurs – lever l'option – demande de subvention.

Lors des études et de la consultation concernant la future Mairie, une option avait été demandée aux entreprises concernées pour les aménagements extérieurs.

En effet il serait judicieux de mettre à profit les travaux et la présence des entreprises pour réaliser un projet d'ensemble évitant ainsi les désagréments d'un futur chantier.

Le montant estimé est de 55 000 HT comprenant :

- Les travaux.
- Les études – BE et architecte.
- Les contrôles techniques et sécurité CSPPS.

Un plan est présenté au conseil

Monsieur le Maire propose au Conseil de lever cette option et de demander au Conseil Général de subventionner ces travaux sur le budget de la dotation cantonale 2012 aux communes.

Compte tenu du montant une consultation sera lancée par la Mairie et fera l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAP)

Vote : pour 6 voix et 1 abstention.

Une délibération est prise en ce sens.

3- Révision des listes électorales 2011/2012 désignation des délégués.

Monsieur Lucien BES ne souhaite pas poursuivre cette mission, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Le Maire de SOLERIEUX doit proposer trois personnes à l'administration préfectorale. Monsieur le Maire recherche trois candidats favorables à assumer cette mission.

Monsieur le Maire proposera à la Préfecture :

- Aimée ZILLIO
- Jean Louis DUCOL
- Simone BEGAGNON

Un courrier de remerciement a été adressé à Monsieur Lucien BES pour son dévouement pendant de nombreuses années.

4-Abri/ garage pour le camion municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil la création d'un abri garage pour le camion municipal.

Emplacement : possibilité en limite de propriété derrière le foyer rural dans l'angle EST/SUD, sous certaines conditions dont la hauteur maximale de 3m. Il soumet au conseil un projet et demande à Monsieur Jean – Louis DUCOL de faire une estimation pour la présenter lors de la tournée cantonale du Conseil Général le 27 juin 2011. Ce projet est également envoyé à la DDT pour observations avant de déposer un permis de construire.

- Trois variantes :
- 1/ abri seul : 6 piliers, une toiture terrasse 4,00 x 6,00.
- 2/ abri fermé : 4,00 x 6,00.
- 3/ abri plus local atelier de 4,00 x 3,00

Dans le cas d'un garage fermé, Monsieur le Maire donnerait un portail à bascule.

5- Coupe de bois, débroussaillage.

Comme annoncé lors du Conseil Municipal du 8 avril 2011, l'arrêté N°6 du 27 avril 2006 est abrogé par l'arrêté N°7 du 25 mai 2011.

En effet le respect des arrêtés Préfectoraux les plus récents :

- 1- Arrêté N°: 08-1748 du 23 avril 2008,
- 2-Arrêté N° 08-0011 du 2 janvier 2008,

suffisent par leur application stricte de chacun à garantir notre commune du risque incendie. Chacun devra veiller à leur mise en application. Les arrêtés sont disponibles en Mairie ainsi qu'un guide de débroussaillage dans le département de la Drôme.

6- Informations du Maire.

6-1 Communauté de communes – informations – Décisions du Maire.

Le 18 mai 2011 Monsieur le Préfet de la Drôme a présenté aux élus des cantons de PIERRELATTE – SAINT PAUL 3 CHÂTEAUX et du Maire de MALATAVERNE le nouveau tracé qu'il a retenu pour l'intercommunalité de la Drôme du Sud. Il regroupe 14 communes ; un dossier complet sera remis aux mairies pour présentation à leurs conseils municipaux. On peut regretter que dans cette intercommunalité la

commune de MONTSEGUR SUR LAUZON ne figure pas dans ce périmètre mais reste rattachée à l'intercommunalité de GRIGNAN. Pour M le Préfet "le Tricastin c'est le Balkan de la Drôme".

6-2 WC publics.

Les WC ont été réceptionnés le 10 mai 2011, ils sont opérationnels. Le dossier pour versement des subventions par le Conseil Général va être constitué.

Le montant total des travaux est de 32 500€. Ils sont subventionnés à 50% par le Conseil Général.

6-3 Cure/ Mairie – Avancements des travaux et problème technique.

Les démolitions des murs porteurs sont terminées. Les dalles du 1er et 2ème étage sont coulées. Pour ces travaux l'entreprise avait déposé une partie de la toiture, elle a été remise en état.

- Problèmes techniques.

L'escalier à vis et les murs côté église et prise d'eau n'ont pas de fondations, une étude de reprise en sous- œuvre a été réalisée par le Bureau technique. Montant des travaux 10 000€ environ. Les travaux vont reprendre début juin.

6-4 Remplacement du chauffe-eau de la cuisine du foyer rural.

Le chauffe-eau est hors service, il y a lieu de le remplacer. Ces travaux seront faits par l'employé communal. Ce qui nous amène à lister tous les travaux qui peuvent être faits par Hervé.

- Plan incliné dans la cave.
- Electrification – prises et éclairage.
- Mezzanine dans le local technique
- Débroussaillage de la station d'épuration
- Reprise regard d'égout côté EST, pour couper le virage.

6-5 Incivilités et vol

Les grands ou petits C... ont encore frappé.

Après le basculement des containers du tri sélectif dans le fossé en contrebas, le vol du banc de l'abri BUS, le vandalisme du camion communal et de sa mise en épave, la tentative de vol de carburant sur le nouveau camion, c'est maintenant un des panneaux d'indication des WC publics, nouvellement posé chemin de la lance à la hauteur du foyer rural, qui a disparu (il ne sera resté en place que 2 jours).

Les plaisanteries d'un goût douteux coûtent chers à la Mairie donc aux contribuables. Le Maire a porté plainte à la gendarmerie de St PAUL. Si pas vu pas pris, il ne fera pas de cadeaux quel que soit celui qui sera pris. Le Maire demande aux Saint Raphaëlois de ne pas hésiter à signaler ces incivilités, vols ou dégradations.

6-6 Restauration Mairie subvention exceptionnelle du Président de la République.

Travaux de réhabilitation de la cure en future Mairie : Monsieur le Maire avait sollicité Monsieur le Député Hervé MARITON pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de ses attributions.

Un dossier a été transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur Brice HORTEFEUX en juin 2010.

Monsieur le Maire a eu l'agréable surprise de recevoir un courrier signé par le Président de la République attribuant à la Mairie de SOLERIEUX la somme de 20 000€.

Cette subvention exceptionnelle a été notifiée par arrêté du 23 février 2011 par le Ministre de l'intérieur.

Monsieur le Maire a constitué un dossier pour la Sous-préfecture pour recevoir la dotation.

7- Question diverses ou informations

Michel COULOUVRAT présente au conseil le bilan du 3 ème cross de St RAPHAEOU.

Ce fut une belle journée, même si on note une plus faible participation, du fait des nombreuses compétitions organisées ce jour.

Il remercie tous les sponsors et les bénévoles pour leur participation.

Tout particulièrement Régine DUCOL, pour son excellente paëlla et Joël BES qui bénévolement a fauché les talus sur le parcours du Cross

Levée de séance à 20h30

Signature du compte rendu par les conseillers présents

BEGAGANON Simone

HORTAIL Gérard

DUCOL Jean Louis

COULOUVRAT Michel

JOURDAN Patrick

GUICHARD Gérald

BROCHENY Loïc